

V. Pécresse souhaite « des engagements sans précédent de l'État » et un plan de relance régionalisé

Paris - Publié le jeudi 28 mai 2020 à 18 h 17 - Actualité n° 184297

« Dans le contexte actuel, nous ne pouvons pas avoir un CPER ordinaire. Nous devons avoir un plan de relance régionalisé d'investissement public qui soit à la hauteur des enjeux », déclare [Valérie Pécresse](#), présidente de la Région Île-de-France, le 28/05/2020.

Lors d'une conférence de presse organisée en visioconférence, Valérie Pécresse présente l'acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire de la collectivité. Dôté d'1,3 Md€, ce plan sera débattu dans le cadre d'un budget supplémentaire le 11/06 en séance plénière du conseil régional.

« Je ne vais pas dévoiler les montants de ce futur CPER étant donné qu'il est encore en négociation, mais nous souhaitons, dans les différents volets concernés, des engagements sans précédent de l'État », ajoute-t-elle.

Selon Valérie Pécresse, « il y a des besoins énormes en Île-de-France » et la région est « suffisamment en bonne santé pour pouvoir s'endetter et envisager un plan massif d'investissement public, qui sera à même de faire redémarrer tout le secteur du bâtiment, mais aussi celui de la recherche, de la santé, etc. »

Pour soutenir les filières stratégiques et d'avenir, la Région Île-de-France apporte « une aide de 75 M€, afin de soutenir les agriculteurs mais aussi aux industries de santé, à l'automobile, à l'aéronautique, à la construction durable, au numérique, à la cybersécurité et à la filière quantique », indique la présidente.

La présidente précise que le second acte de ce plan de relance sera dévoilé en septembre, sous la forme d'un plan d'investissement pluriannuel « très ambitieux » relevant de différents domaines, dont l'ESR.

Numérique, bourses étudiantes, etc. les mesures pour l'enseignement supérieur

Concernant l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse indique que la Région Île-de-France débloque :

- « 5M€ d'aides à l'équipement numérique pour que les étudiants boursiers puissent s'équiper pour la rentrée de septembre.
- Une augmentation de 5M€ des **bourses étudiantes** dans le secteur sanitaire et social afin de rendre ce domaine, en mal de recrutement, davantage attractif.
- 150k€ pour soutenir des points **d'écoute et d'accompagnement psychologique** pour les jeunes qui ont souvent mal vécu le confinement.
- Le prolongement des bourses de mobilité pour 2000 bénéficiaires ».

Concernant les CFA, Valérie Pécresse demande à ce que le gouvernement « revienne sur le transfert de l'apprentissage des régions vers les branches » et qu'il « autorise les régions à financer des classes passerelles dans les CFA pour des jeunes qui auraient du mal à trouver des stages ».

Aide à l'innovation

La Région Île-de-France précise par ailleurs que « 24 M€ d'aides seront consacrés à l'innovation et à la relocalisation », et ce grâce à :

- « PM'Up Covid-19, qui permet de transformer les outils de production franciliens pour sécuriser les approvisionnements stratégiques régionaux ;
- le renforcement du chèque numérique de 1 500 € pour les artisans et commerçants et 10 000 € pour les places de marché numériques communales ».

Région Île-de-France



• Le conseil régional d'Île-de-France est l'assemblée délibérante de la région française Île-de-France.

• Départements :

- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)

- Essonne (91)
- Hauts-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val-de-Marne (94)
- Val-d'Oise (95)

Région Île-de-France

2, rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen - FRANCE

Téléphone : 01 53 85 53 85



Fiche n° 4145, créée le 01/06/16 à 13:16 - MàJ le 13/12/19 à 14:56

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »